



Madame
Karin Keller-Sutter
Cheffe du Département fédéral
des finances
Palais fédéral
Bundesgasse 3
3003 Berne



Références PAC/CF
Date 28 août 2024

Consultation : Approbation addendum à l'accord EAR aux comptes financiers et aux crypto-actifs et modification de la loi fédérale et de l'ordonnance sur l'EAR

Madame la Conseillère fédérale,

Le 15 mai 2024, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de lancer une procédure de consultation sur l'approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers modifié, de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs au Cadre de déclaration des crypto-actifs, et sur la modification de la loi fédérale et de l'ordonnance sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale.

Le Canton du Valais est favorable à une solution pragmatique et facilitée pour l'échange d'informations d'un point de vue international tout en étant précisé que cet échange doit respecter les droits du détenteur des crypto-actifs et comptes financiers.

L'introduction de la nouvelle norme EAR sur les crypto-actifs et l'adaptation de la norme EAR sur les comptes financiers permettent à la Suisse d'honorer son engagement international en matière de transparence fiscale, ce qui contribue au maintien de la crédibilité et de la réputation de la place financière suisse.

L'évolution des marchés financiers et le développement rapide des crypto-actifs au cours des dernières années ont fait apparaître quelques lacunes au dispositif visant à garantir la transparence fiscale internationale. Celles-ci sont comblées la nouvelle norme proposée.

Enfin, l'égalité de traitement des établissements financiers et des actifs traditionnels avec les prestataires de services sur crypto-actifs est garantie.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Franz Ruppen



La chancière

Monique Albrecht

Copie à vernehmlassungen@sif.admin.ch